COMMUNE DE PLOUGONVEN **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Département du Finistère
Arrondissement de Morlaix
Canton de Plouigneau

ARRÊTÉ
NO A-2026-120

Arrêté portant
modification des conditions de circulation

LE MAIRE DE PLOUGONVEN

VU Le Code général des collectivités territoriales,

VU Le Code de la route,

VU Le Code de la voirie routière,

VU Le Code pénal,

VU La demande formulée le 12 octobre 2026 par Monsieur Jean-Loup Cadiou au nom de l'entreprise Eurovia (22, route de Carhaix à Morlaix), afin de modifier les conditions de circulation à Trelesquin, Kervezec, Keranfors Braz, Ty Avellec, Le Launay, Feunteun Guer et au Kermeur gare pour réaliser des travaux de voirie commandés par la mairie ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers sur les voies communales ;

ARRÊTE

Article 1er. À compter du 19 octobre 2026 et jusqu'à la fin des travaux, les conditions de circulation seront modifiées durant l'exécution des travaux à Trelesquin, Kervezec, Keranfors Braz, Ty Avellec, Le Launay, Feunteun Guer et au Kermeur gare ;

Article 2. Durant les travaux, ces portions de voie seront interdites à la circulation ;

Article 3. La mise en place, la maintenance et le retrait de la signalisation réglementaire seront effectués par le pétitionnaire sous la responsabilité de Monsieur Jean-Loup Cadiou ;

Article 4. Des déviations seront mises en place et maintenues par les services techniques de la commune sous la responsabilité de Monsieur Nicolas Ménez ;

Article 5. Le responsable des services techniques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé et à l'agence technique départementale ;

Fait à Plougonven, le 13 octobre 2026

Le Maire

MAIRIE DE PLOUGONVEN 29640

Bernadette Auffret

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.